

Compte rendu des participations d'Action et Démocratie et des Syndicats e.i.L. à la concertation sur la Refondation de l'École de la République

1^{ère} partie

La lecture du rapport remis le 9 octobre au Président de la République montre que les écarts sont grands entre ce qu'il contient, validé par les membres du groupe de pilotage*, et ce qui s'est réellement dit dans les groupes de travail réunis de juillet à début octobre 2012. Certains participants aux groupes de travail n'hésitent pas à dire que les auteurs du rapport ont zappé d'importantes propositions ... sans doute périlleuses pour le consensus non seulement recherché mais, d'avance, postulé.

Ce qui suit concerne l'état des lieux au moment des synthèses préalables à la rédaction du rapport. Cela ne concerne pas la totalité des groupes de travail.

Par ailleurs, les commentaires en italique sont faits *a posteriori* à la relecture des notes prises au cours des séances de travail.

I – L'orientation scolaire.

Ce serait une « spécificité » française visant un double objectif : tenir compte des aptitudes individuelles des élèves et assurer la justice sociale, d'une part, et de l'autre, utiliser au mieux les compétences acquises par les élèves.

Il s'agirait donc de prendre en compte, pour déterminer la poursuite d'un cursus scolaire, à la fois les aptitudes préalables et les compétences acquises de l'élève sans préjuger de sa position sociale.

Comment s'exerce-t-elle ?

L'exercice de l'orientation est d'autant plus complexe que manifestement les moyens manquent y compris au niveau de son pilotage, ce qui entraîne une orientation subie et, par suite, une méfiance vis-à-vis de sa « gouvernance ».

Ne serait-il pas plus judicieux et honnête de dire que la détermination des objectifs à atteindre est confiée à des personnes mal formées à percevoir cette détermination ?

La massification de l'accès au cycle secondaire n'a pas amélioré l'orientation qui devient un « tri » des élèves en fin de troisième, marqué par de fortes disparités géographiques. D'autant que qui dit « tri » dit calibrage lequel resserre ses mailles au point que cette orientation concerne surtout les élèves les plus défavorisés et s'exerce pour eux par défaut.

Les disparités géographiques traduisent aussi des disparités sociales de proximité ! Etablissements de centre ville et établissements des périphéries, scolarisation en milieu urbain ou en milieu rural ... Le « tri » serait donc avant tout social. Ce qui montre que l'objectif de justice sociale est passé, comme la démocratisation, à la trappe

Quels remèdes ?

Le processus d'orientation doit s'inscrire dans le temps, doit être un mouvement avec un ancrage particulier en fin de collège autour de la maturation et de l'estime de soi. La réussite scolaire est souvent corrélée à l'orientation choisie (?) qui doit être guidée par des personnels formés en psychologie.

Comment mûrir et acquérir cette estime de soi pendant le parcours (4 ans tout de même...) au collège ? Tant que la fin du parcours sera un crible préétabli, la fatalité du déterminisme social, voire ethno-culturel, ne sera pas rompue. Quant aux actuels co-psys, dont le « triage » est l'unique mission actuellement, serait-ce qu'ils ne sont pas formés à la psychologie ?

La vie n'a pas un caractère linéaire et il n'y a pas de différence de nature entre de jeunes lycéens, des apprentis et des décrocheurs. C'est pourquoi, pour tous, il faut obligatoirement « guidance » et conseils.

Il faut des passerelles entre les différents parcours de façon à réunir ce qui est dispersé par le « tri ». L'approche territoriale de l'orientation doit être féconde.

Où l'on voit que le nouveau jargon en « ance », prononcé « once » dans la plupart des cas, de « guidance » et de « gouvernance », sert à masquer le transfert d'une responsabilité nationale de l'orientation scolaire vers les collectivités territoriales, principalement les régions. Un des membres du comité de pilotage de la concertation n'est-il pas le vice-président de l'Association des Régions de France (ARF) ?

Quant aux passerelles, c'est plutôt l'éternel pont aux ânes destiné à faire croire que les fréquents méfaits de l'orientation ne sont pas irrémédiables. Ce qui se saurait depuis le temps qu'on les édifie !

Comment s'informer ?

A l'heure actuelle il y a une masse trop importante d'information ; le travail de l'ONISEP ne suffit plus ; il faut une information par secteurs de métiers.

La complexité de l'information accentue la discrimination sociale ; d'autant que cette information se fait de plus en plus hors de l'Ecole.

Prendre garde à ne pas dessaisir l'Ecole de la République de sa mission d'orientation. Ce qui se produit inévitablement si on considère, comme c'est le cas dans le cadre de la concertation, que les modalités de l'orientation telle qu'elle se pratique sont perfectibles. Ce qui n'est pas possible ; car lorsqu'un système établi en vue d'un certain objectif est incapable de l'atteindre, aucun replâtrage du système ne le corrigera : il faut garder l'objectif, mais changer radicalement de système.

Qui décide ?

L'orientation doit revenir aux élèves et à leurs familles en fin de 3^{ème}. Pour aider au choix, un professeur référent peut être créé.

Tant en 3^{ème} qu'en 2de l'orientation souffre de l'autocensure des élèves eux-mêmes soit qu'ils considèrent leurs projets comme irréalistes, soit qu'ils soient bien conscients du peu de réalisme de certaines capacités d'accueil.

Derrière cette difficulté à faire cadrer la réalité de l'accueil pour une poursuite d'étude après le collège et l'affirmation pourtant que la décision de son orientation revient à l'élève, n'y a-t-il pas la question éludée du fonctionnement du collège ? Alors que le pédagogisme y génère ce « tri » si peu social, si peu démocratique, si peu juste, ne faudrait-il pas y voir naître d'autres formes de pédagogies qui ne poseraient pas l'a priori de certaines aptitudes ciblées mais, au contraire, permettraient de déceler et de favoriser certaines autres que le pédagogisme officiel occulte et nie ?

Il faut réaffirmer le droit à une formation qualifiante pour tous et post-bac

Ce qui induit pour l'affectation des élèves déjà diplômés une carte des formations mieux adaptées à la proximité.

Où l'on revoit la régionalisation de l'orientation pointer son nez !

Vers un service public d'orientation ?

Il est nécessaire de mettre en place un service public d'orientation au plus proches des territoires ; avec un pilotage régional et une coordination régionale.

Ce qui n'est pas incompatible avec une mise en réseau.

Voilà le pot aux roses : le pilotage de l'orientation scolaire doit relever des régions avec en arrière plan la notion de bassin d'emploi qui en dépit d'une crise économique multidécennale qui a montré son inanité à la vie dure. La « mise en réseau » est la rose tirée du pot pour conserver l'habillement national de l'orientation scolaire.

Ce service public d'orientation régionalisé ciblerait le monde salarié, avec un secteur spécifique pour les jeunes et les décrocheurs (décret de novembre 2011)

Il disposerait de personnels formés et spécifiques selon les secteurs. Dont certains seraient présents au sein des établissements (*statut ?*) ...

Le professeur principal aurait sa fonction alourdie par sa mission d'orientation ce qui entraînerait une décharge horaire de 2 à 3 h (*qui financera cette décharge ?*)

Ce service public d'un nouveau genre permettrait et assurerait la coordination entre les différentes catégories de personnels.

Bien entendu, le CA devra se prononcer sur ces nouveaux partenariats qui éviteraient d'abonder le pilotage de l'orientation au sein de l'établissement.

Ô qu'en termes galants ... est abordée la question de l'orientation scolaire qui est, aux yeux d'Action & Démocratie et des Syndicats e.i.L. un élément fondamental de la refondation de l'Ecole de la République. Toutefois, la refondation de l'Ecole de la République par le biais

de sa territorialisation ne leur semble pas le meilleur moyen de refonder la République elle-même dont l'existence comme celle de son Ecole relèvent d'une exigence de la Nation.